

<https://www.fakirpresse.info/ecopla-le-20-octobre-la-surprise>



Ecopla : le 20 octobre, la surprise ?

- Agir - Actions - Ecopla vivra ! -



Date de mise en ligne : mercredi 19 octobre 2016

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

Le 20 octobre à 13 h 30, la Cour d'appel de Grenoble rendra son jugement dans le dossier Ecopla. Mais les salariés sont déterminés à poursuivre leur bataille, sous d'autres formes. Avec au menu : une surprise.

Quel jugement va rendre la Justice ?

Nul ne sait.

Certes, le cas Ecopla a fait l'unanimité des partis politiques, de Laurent Wauquiez à Jean-Luc Mélenchon, d'une lettre de Michel Sapin aux visites de Cécile Duflot, Emmanuel Macron, Benoît Hamon. Certes, de France Inter à RTL de L'Express au Dauphiné Libéré cette affaire a été largement évoquée. Mais il est des raisons que la raison judiciaire ignore, des vices de forme, des procédures, etc.

Alors, les salariés n'ont pas attendu ce jugement pour préparer la suite. Depuis deux semaines, avec eux, avec l'Union Régionale des Scop, avec des représentants de la CGPME, des avocats, des anciens mandataires judiciaires, on envisage les prochaines étapes de la bataille à mener, selon d'autres modalités, avec une autre envergure.

Avec une surprise, donc, qu'on révélera le 20 octobre, à 13 h 30, en même temps que le délibéré.

Pour rappel/ :

Depuis des décennies, l'entreprise Ecopla fabrique des plats en aluminium à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère). Mais, pillée d'abord par un fonds d'investissement, par une banque d'affaires, enfin par un actionnaire sino-australien, Ecopla a été liquidée en février dernier. Ce pillage, jusqu'à la faillite, s'est effectué avec la passivité des pouvoirs publics, malgré de multiples alertes lancées par les salariés. A tel point que l'ancien ministre de l'Economie M. Emmanuel Macron a reconnu devant les caméras ses « /erreurs/ » dans ce dossier. Mais la passivité se poursuit aujourd'hui, avec un ministère de l'Economie qui, à la fois, reconnaît la reprise en Scop comme étant « /la meilleure solution/ », et en même temps déclare qu'il « /ne peut rien faire/ ».

Les salariés, eux, ne sont pas restés passifs. Depuis 2014, ils portent donc un projet de reprise de leur entreprise sous forme de société coopérative avec le soutien à la fois de l'Union Régionale des Scop, du syndicat patronal France Alu, ou encore de la CGT Métallurgie (pour n'en mentionner que quelques-uns). Ils ont le soutien de leurs clients sous forme de promesse de commandes, et ils ont le soutien des banques, prêtes à financer leur projet à hauteur de 2,3 millions d'Euros.

Le 20 octobre à 14 h, la cour d'appel du tribunal de commerce de Grenoble livrera son verdict :

D'un côté, le groupe italien Cuki, qui a affirmé avec franchise qu'il ne conserverait aucun emploi et aucune activité sur le site, et qu'il paierait juste 1,5 million d'euros pour racheter les machines, effacer une partie de la dette sociale - et éliminer son seul concurrent en France.

De l'autre, ce projet de société coopérative.

Que le premier soit choisi, au détriment du second, est aberrant. C'est pour éviter cette ultime injustice que les salariés continuent d'agir.

Conférence de presse le 20 octobre

À 13 h 30 devant le tribunal de Grenoble, place Firmin Gautier (38).

- Christophe Chevalier (Ecopla) : 06 38 13 92 23 / c.chevalier770 orange.fr

Ecopla : le 20 octobre, la surprise ?

- Karine Salaün (Ecopla) : 06 34 87 55 34 / kar.salaun gmail.com
- Sylvain Laporte (Fakir) : 06 60 45 47 30 / sylvain.fakirpresse.info

ECOPLA SCOP : LA SURPRISE ?

Le 20 octobre à 13 h 30, la Cour d'appel de Grenoble rendra son jugement dans le dossier Ecopla. Mais les salariés sont déterminés à poursuivre leur bataille, sous d'autres formes. Avec au menu : une surprise.

Quel jugement va rendre la Justice ?

Nul ne sait. Certes, le cas Ecopla a fait l'unanimité des partis politiques, de Laïqueur Wanguiza à Jean-Luc Mélenchon, d'une lettre de Michel Sapin aux vices de Cécile Duflot, Emmanuel Macron, Benoît Hamon, Cécile de France Inzer à EELV de Christophe L'Herminier. Cette affaire a été largement évoquée. Mais il est des raisons que la raison judiciaire ignore, des vices de forme, des procédures, etc.

Ainsi, les salariés n'ont pas attendu ce jugement pour polémique la suite. Depuis deux semaines, avec eux, avec l'Union Régionale des Scop, avec des représentants de la CGPME, des avocats, des syndicats marchandises (particuliers), on envisage les prochaines étapes de la bataille à mener, selon d'autres modalités, avec une autre organisation. Avec une surprise, donc, après-midi le 20 octobre, à 13 h 30, en même temps que le délibéré.

Pour rappel :

Depuis des décennies, l'entreprise Ecopla fabrique des plats en aluminium à Saint-Vincent-de-Mercy (Isère). Mais, pillée d'abord par un fonds d'investissement, par une banque d'affaires, enfin par un actionnaire d'origine australienne, Ecopla a été liquidée en 2012. Ce gâchis, jusqu'à la fin, s'est effectué avec la complicité des pouvoirs publics, malgré de multiples alertes lancées par les salariés. A tel point que l'ancien ministre de l'Économie M. Emmanuel Macron a reconnu devant les caméras ses « erreurs » dans ce dossier. Mais la justice ne poursuit aujourd'hui, avec un ministre de l'Économie qui à la fin, reconnaît la prise en Scop comme étant « la meilleure solution », en un même temps déclare qu'il « ne peut rien faire ».

Les salariés, eux, ne sont pas restés passifs. Depuis 2014, ils peuvent avoir un projet de reprise de leur entreprise sous forme de société coopérative avec le soutien à

la fois de l'Union Régionale des Scop, du syndicat patronal l'Union Afa, ou encore de la LET Métallurgie pour être mentionnés que quelques uns. Ils ont le soutien de leurs clients sous forme de promesse de commandes, et ils ont le soutien des banques, même à financer leur projet à hauteur de 2,2 millions d'€.

Le 20 octobre à 14 h, la Cour d'appel du tribunal de commerce de Grenoble livrera son verdict. D'un côté, le groupe Indes C&I, qui a affirmé avec beaucoup d'insistance qu'il ne consentait à aucune reprise en forme active au 1er juin, et qu'il paierait juste 5,2 millions d'euros pour racheter les machines, et faire une partie de la dette sociale – et éliminer son seul concurrent en France. De l'autre, ce projet de société coopérative.

Que le premier soit choisi, au détriment du second, est évident. C'est pour cette raison même inquiète que les salariés continuent d'agir.



CONFÉRENCE DE PRESSE LE 20 OCTOBRE

À 13 H 30 DEVANT LE TRIBUNAL DE GRENOBLE, PLACE FERMIN GAUTIER (38)

Christophe Chevalier (Ecopla) : 06 30 13 92 23
c.chevalier77@orange.fr

Karine Salaün (Ecopla) : 06 34 87 55 34
kar.salaun@gmail.com

Sylvain Laporte (Fakir) : 06 60 45 47 30
sylvain@fakirpresse.info

@EcoplaSCOP
<https://change.org/fr/ecopla>